

**Conseil Municipal d'ESCAUDES**  
**Compte Rendu de la Réunion du Mardi 21 Juin 2016 à 18h00**

**Présents :** MM. TULARS Bernard, MANSENCAL Christian (1<sup>er</sup> Adjoint), MONNIER Philippe (2<sup>ème</sup> Adjoint), DAUDET Bernard, BENTEJAC Francis, RIOLLOT Yves, ROUCHET Alain, DANFLOUS Jean Louis, Mme FERRAND Françoise.

**Excusées :** Mmes CHANCELLE Marie Ange (pouvoir donné à M. TULARS Bernard), DE FREITAS Patricia (pouvoir donné à M. MONNIER Philippe)

**Date de la Convocation :** 14/06/2016

Secrétaire de séance : M. MONNIER Philippe

La séance est ouverte à 18h05.

**I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 MAI 2016**

F. Ferrand fait remarquer que son nom ne parait pas dans la liste des présents, rectification sera faite. Pour le reste, approbation à l'unanimité.

**II – DELIBERATIONS**

**1) Signature convention avec le département**

**DEL210616-18**

Il s'agit de déposer un dossier auprès du département pour l'obtention d'une subvention pour l'implantation des ralentisseurs sur les RD 932<sup>E</sup>8 & 124.

Le montant des travaux est de 16 420 € et l'éventuelle subvention serait de 7 224 €.

Ce dossier doit être déposé dans les plus brefs délais en incluant la convention signée entre le Département et la commune nous autorisant à effectuer des travaux de voirie sur le domaine départemental ; le conseil municipal autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Compte tenu des délais très courts pour le dépôt de ce dossier, ces travaux risquent d'être reportés à février 2017. Le Conseil est amené à délibérer comme suit :

Le Conseil Municipal travaille sur le projet d'aménagement de sécurité sur les Routes Départementales N°932E8 et N° 124 de la Commune d'ESCAUDES, ce depuis plusieurs mois :

- Implantation de deux ralentisseurs

La commune est autorisée à réaliser ce projet et va devoir signer une convention avec le Département de la Gironde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De passer une convention avec le Département de la Gironde,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

**2) Demande de subvention – aménagement Sécurité**

**DEL210616-19**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité dans le bourg à ESCAUDES.

Vu le projet correspondant établi par le géomètre M. Philippe ESCANDES, s'élevant à la somme de :

|  |                  |                 |
|--|------------------|-----------------|
| ❖ Abords Mairie et Aire de Stationnement | 16 420,00 € H.T. | 19 704,00 € TTC |
|--|------------------|-----------------|

Il y a donc lieu de solliciter auprès du Conseil Général de la Gironde, une subvention d'Aménagement Sécurité pour la réalisation de ces travaux.

Subvention à hauteur de 40 % x 1,1 de coefficient de solidarité, calculée sur un plafond de dépenses éligibles de 20 000 € H.T.

En conséquence, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, **DECIDE** :

- D'arrêter le plan de financement comme suit :

|                          |                    |                          |
|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| Plafond travaux éligible | 40 %               | 20 000 € H.T.            |
| CONSEIL GENERAL          | <b>40 % x 1,10</b> | <b>7 224,80 € H.T.</b>   |
| Autofinancement communal | 63 %               | 12 479,20 € T.T.C.       |
| <b>TOTAL</b>             |                    | <b>19 704,00 € T.T.C</b> |

### 3) ***Demande de Subvention travaux de l'église – DRAC***

***DEL210616-20***

Nous avons reçu un accord de subvention de 1830,23 € pour les travaux de restauration de la toiture de l'église soit 30% du montant du devis.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier les travaux de remaniement de toiture et de remplacement du moteur de volées de la cloche à l'Eglise Notre Dame d'ESCAUDES, suite à des prescriptions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le remplacement du moteur ne peut en effet, donner lieu à une aide de l'Etat au titre des monuments historiques.

Le montant de ces opérations s'élève donc à 13 639,54 € H.T. soit 16 367,45 € T.T.C.

Il y a donc lieu de solliciter auprès de l'Etat, une subvention au titre de l'entretien des monuments historiques, à hauteur de 15 % calculée sur un plafond de dépenses éligibles de 12 201,54 € H.T. soit 14 641,85 € T.T.C.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- D'approuver les travaux de remaniement de la toiture de l'Eglise pour un montant de 12 201,54 € H.T. soit 14 641,85 € T.T.C;
- D'arrêter le plan de financement comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>Montant travaux éligibles (H.T.)</b> | <b>12 201,54 €</b> |
| <b>Etat (Affaires Culturelles) 15 %</b> | <b>1 830,23 €</b>  |
| Conseil Départemental 25 %              | 3 409,88 €         |
| Autofinancement communal (compris TVA)  | 11 127,34 €        |
| TOTAL T.T.C.                            | 16 367,45 €        |

- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

Par ailleurs, concernant ces travaux, le Conseil Départemental a accusé réception de notre demande de subvention ; nous ne devons pas débiter les travaux avant la réception de l'avis de subvention.

**4) Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde (SDCI) – Avis Dissolution de syndicat DEL210616-21**

Comme il a été rappelé lors des réunions précédentes cette activité n'est pas de compétence communale ni intercommunale, aussi, dans le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) de la Gironde le Préfet préconise la suppression de ce syndicat.

Au vu des éléments suivants :

- une proposition de 40 000 € pour la reprise, à Captieux, des véhicules et d'un agent,
- la demande d'un agent pour une formation d'aide-soignante,
- la prise en charge du personnel restant par le Centre de Gestion (mais payé par les communes adhérentes)

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'envoi le 10 Mai dernier, par M. le Préfet de la Gironde, d'un courrier concernant la dissolution du syndicat intercommunal d'ambulance de Captieux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Après avoir entendu ces explications et en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la dissolution du syndicat intercommunal d'ambulance de Captieux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**5) Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde (SDCI) – Procédure de fusion de syndicats de communes DEL210616-22**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'envoi le 10 Mai dernier, par M. le Préfet de la Gironde, de l'arrêté de projet de périmètre du syndicat issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEP) de la région de Grignols et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEP) de la région de Lerm et Musset à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet.

Après avoir entendu ces explications et en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le projet de périmètre du Syndicat issu de la fusion du SIAEP de la région de Grignols et du SIAEP de la région de Lerm et Musset à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Approbation à l'unanimité.

**6) Révision des loyers communaux DEL210616-23**

La révision annuelle des loyers communaux devant intervenir au 1<sup>er</sup> Juillet en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers, une majoration de 0,06 % serait à appliquer, ce qui donnerait les montants suivants :

- Presbytère n° 1 – DELCLAUX Bernard : **293,04 €**
- Presbytère n° 3 – OGER Roberte : **250,35 €**
- Anciennes Ecoles – RENAUX Claire / BENTEJAC Gabin : **514,87 €**
- Multiple Rural – LAGARDE Xavier, représentant la SAS DE TERRE EN MER : **300,42 €**

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- **De ne pas augmenter** le montant des loyers à appliquer **au 1er Juillet 2016** et maintient les loyers suivants :
  - - Presbytère n° 1 – DELCLAUX Bernard : **292,88 €**
  - - Presbytère n° 3 – OGER Roberte : **250,20 €**
  - - Anciennes Ecoles – RENAUX Claire / BENTEJAC Gabin : **514,56 €**
  - - Multiple Rural – LAGARDE Xavier, représentant la SAS DE TERRE EN MER : **300,24 €**
- Charge Monsieur le Maire d'en informer les locataires.

**7) Parc photovoltaïque**

**DEL210616-24**

Lors d'une visite en mairie, M. Escoubet annonçait à M. le maire qu'il projetait installer, sur ses parcelles situées entre l'autoroute et le tracé de la LGV Bordeaux-Dax, un champ de panneaux photovoltaïques. En effet ces parcelles deviendraient inexploitable pour la forêt en cas de réalisation de l'infrastructure ferroviaire.

Mais cette opération pose un problème important de voisinage car 5 habitations seraient dans le périmètre de ce parc.

En fait, M. Escoubet demande que la commune se joigne à son projet en acceptant la construction de panneaux photovoltaïques sur les parcelles communales (15 ha de superficie) situées dans le prolongement des siennes.

Ce projet est refusé par 6 voix contre 3.

**III - INFORMATIONS**

**1) Village étoilé:**

Il nous est proposé d'installer des panneaux d'indication « Village étoilé » à chaque entrée du village. L'ensemble des panneaux coûtera 394 € TTC : ce projet est approuvé.

Par ailleurs, il est prévu une manifestation de remise du prix « ESCAUDES : Village étoilé » à Captieux le 7/07 à 18h.

**2) Circulation motorisée en forêt.**

Certains propriétaires se plaignent de la récurrence de circulation motorisée dans la forêt (quads en particuliers) ; le Conseil Municipal reconnaît la dangerosité d'une telle pratique dans notre massif forestier particulièrement sensible.

Le maire prendra un arrêté interdisant la circulation d'engins motorisés sur les chemins communaux, cette interdiction ne concerne pas les exploitants, les riverains, les services de secours .....

**3) Fête du village le 16/07.**

M. le maire fait le point sur :

- le montage et démontage du chapiteau,
- le programme (rando le matin avec casse-croûte, repas, feu d'artifice, bal)

Pour l'année prochaine, compte tenu des programmes des autres communes, nous prévoyons d'organiser cette fête le 22 juillet.

Prochaine réunion du conseil le Mercredi 31/08 à 18h

La séance est levée à 19h50.

|                     |  |                  |  |
|---------------------|--|------------------|--|
| TULARS Bernard      |  | MONNIER Philippe |  |
| MANSENCAL Christian |  | DAUDET Bernard   |  |
| DANFLOUS Jean Louis |  | ROUCHET Alain    |  |

|                     |   |                      |  |
|---------------------|---|----------------------|--|
| DE FREITAS Patricia | <i>Excusée (pouvoir donné à M. MONNIER)</i> | CHANCELLE Marie Ange | <i>Excusée (pouvoir donné à M. TULARS)</i> |
| BENTEJAC Francis    |   | FERRAND Françoise    |  |
| RIOLLOT Yves        |   |                      |  |